

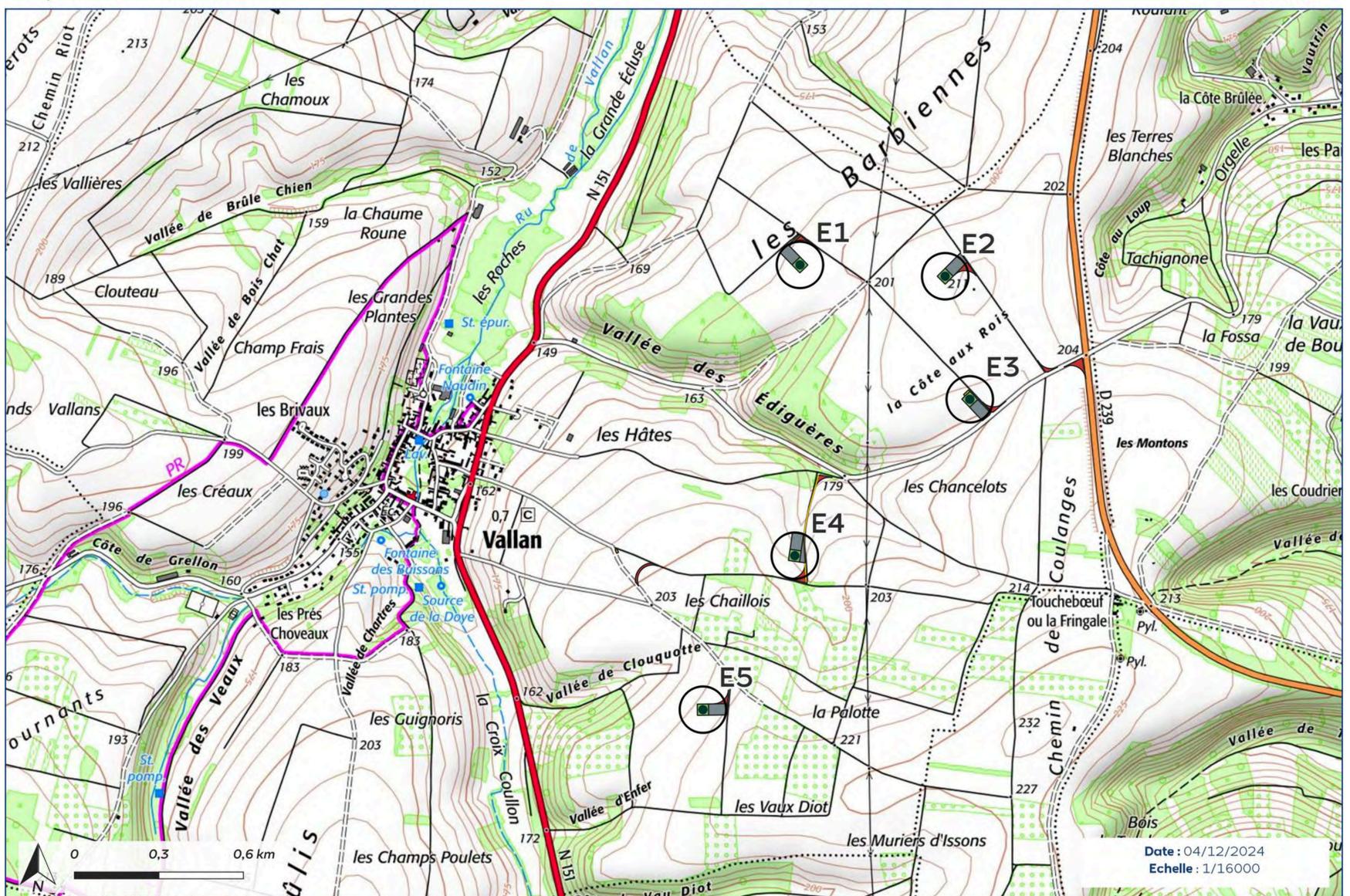
Projet éolien de Vallan

La trame d'implantation du projet

L'implantation finale du parc sera de 5 éoliennes avec un rotor de 163m de diamètre, ayant chacune une puissance nominale de 7 MW. La commune de Vallan est aussi concernée pour ses chemins ruraux, qui devraient être utilisés pour l'acheminement des éléments des éoliennes et pour la maintenance pendant l'exploitation.

Projet éolien de Vallan

RWE



L'implantation retenue est composée de 5 éoliennes. Celle-ci a été déterminée notamment par les contraintes techniques de la zone d'études mais également par la prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères du territoire.

5 éoliennes

avec une hauteur en bout de pale de 200-220 mètres



760 m

de distance minimale aux habitations



13 300 foyers

alimentés en électricité par le parc



L'état initial naturaliste

Cette étude a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel sur la zone et qui sont susceptibles d'être affectés par le projet. Elle a été réalisée par des écologues du bureau d'études indépendant IEA.

Avifaune (oiseaux)

Pendant un an, les écologues ont fait environ trente sorties d'observation durant un cycle biologique complet (migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage). En termes d'enjeux, les espèces avec des enjeux modérés sont le Faucon crécerelle, le Milan royal, le Milan noir, la Grue cendrée et l'Alouette lulu.

Chiroptères (chauves-souris)

Au travers de plusieurs expertises, dont la mise en place de micros sur le mât de mesure, les inventaires traduisent que la zone à proximité des bosquets et des vergers a une activité importante et que certaines zones représentent des gîtes potentiels. Ces enjeux nous ont conduit à éviter l'implantation des éoliennes sur ces zones. Les enjeux principaux correspondent aux périodes de mise-bas et de transit automnal en raison de l'activité des Noctules et des Pipistrelles.

Flore

Parmi les espèces de flore observées dans l'aire d'étude, il existe 2 espèces avec des enjeux modérés (le Soucis des champs et l'Orobanche violette). L'implantation finale a tenu compte de ces emplacements afin de les éviter.



Milan Royal
© Noel Reynolds



Orobanche Violette
© R.M. Boteman



Noctule de Leisler
© Popa-Lisseanu

Une fois l'état initial réalisé et les impacts bruts identifiés, des mesures dites "ERC" (Eviter, Réduire, Compenser) sont établies.

Voici quelques exemples non exhaustifs de mesures prises sur le projet éolien de Vallan :



Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités écologiques



Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



Système de détection automatique des oiseaux (radar).

Une fois les mesures ERC considérées, les impacts bruts ont été réévalués pour obtenir les impacts résiduels. L'ensemble des impacts résiduels ont été définis comme négligeables.

L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Matutina. Elle analyse d'abord l'état initial dans lequel s'inscrit le projet.

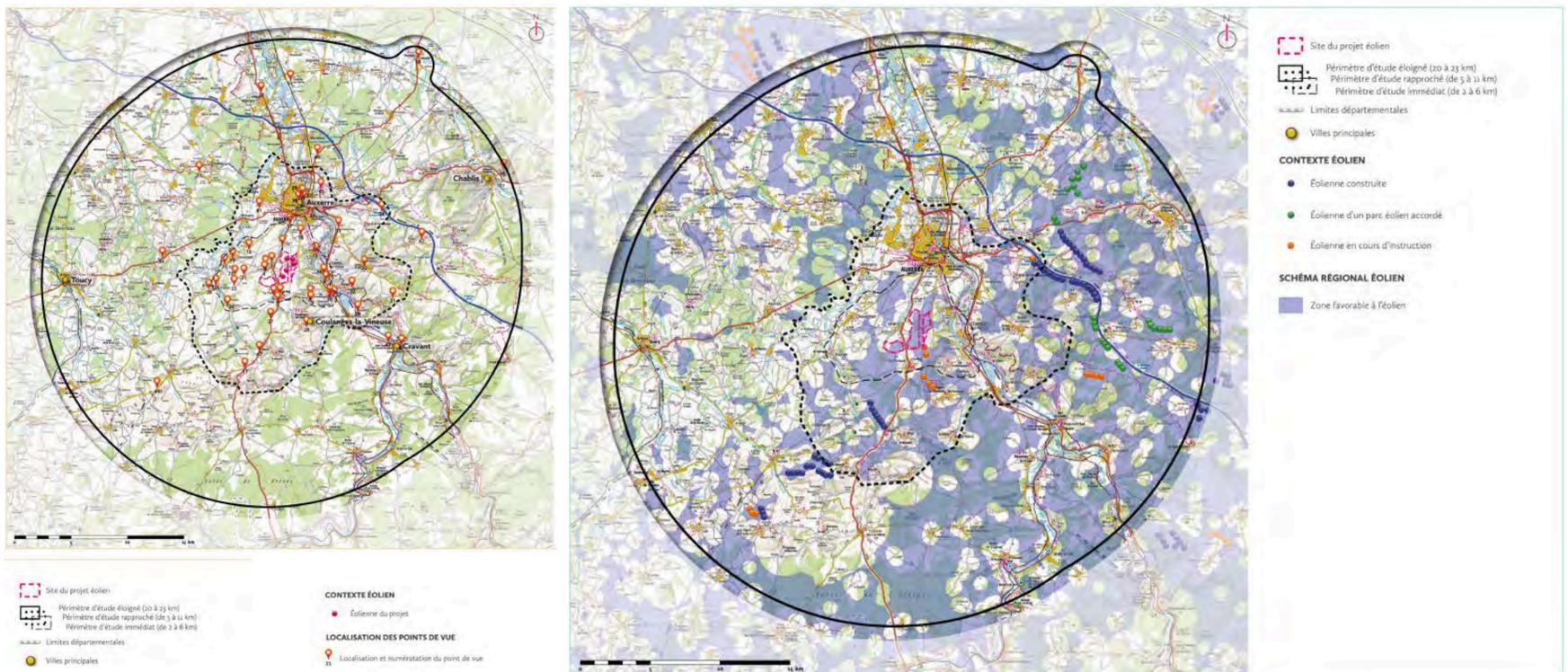
Le bureau d'études Matutina conclut ainsi, pour le projet éolien de Vallan, que :

- Le projet éolien aura des effets très faibles sur la réduction des espaces de respiration ;
- Il n'y a pas de risque d'encerclement ou de saturation pour les hameaux alentours.

Zoom sur les photomontages

Des photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) ont été réalisés depuis des points de vue notoires, afin d'estimer la visibilité du parc. Ces photomontages et leur analyse entrent en compte dans le choix de l'implantation finale, et permettent d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact visuel.

Une sélection est également présentée sur le site Internet du projet : vallan.projet-eolien.com.



Carte des points de vue des photomontages

Carte du contexte éolien

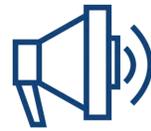


Point de vue 1 : entrée nord de Vallan, au niveau de l'église et du cimetière



Point de vue 2 : Sortie sud d'Auxerre par la D 239 (Voie Romaine)

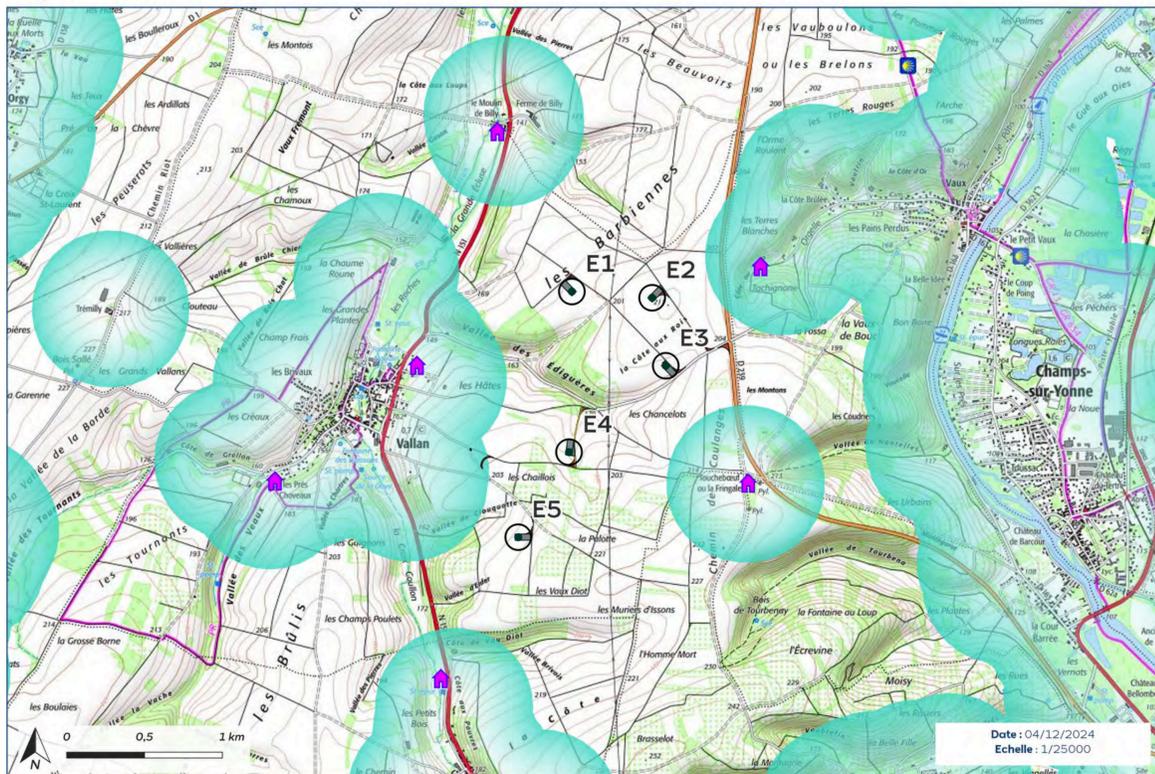
L'étude acoustique



Au cours des mois de mars/avril 2024, le bureau d'études spécialisé Sixense Engineering a installé des sonomètres dans les zones d'habitations les plus proches. Les données mesurées ont été corrélées avec les mesures de vents afin de modéliser numériquement le bruit induit par les éoliennes.

Projet éolien de Vallan

RWE



Carte des points d'écoute étudiés



Les éoliennes font-elles du bruit ?

La réglementation impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

Un plan de bridage (freinage ou arrêt des éoliennes à certaines périodes de l'année) sera mis en place durant l'exploitation afin de respecter les seuils réglementaires en toutes circonstances. Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage supplémentaires seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires.

Les éoliennes émettent également des sons inaudibles par l'oreille humaine (< 20 Hz), aussi appelés infrasons. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé. A titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements du cœur ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

Les retombées pour le territoire

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants des communes de Vallan. Voici quelques exemples :

Bourse aux arbres

RWE peut proposer de mettre à disposition gratuite des arbres en pépinière pour les habitants de Vallan. Cette mesure contribuerait à entretenir les espaces verts autour des villages, des hameaux et des fermes isolées. Elle favoriserait également la biodiversité, en permettant notamment aux oiseaux et aux chauves-souris de se nourrir.



@tapandkorn

Enfouissement des réseaux aériens

Afin de minimiser les impacts visuels sur le bourg de Vallan, une aide à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphonie, électricité) sera prévue.



Exemple : photomontage de l'enfouissement des réseaux sur une commune

© Google Street View

Offre d'électricité locale

RWE prévoit de réduire le tarif d'électricité des habitants de Vallan en souscrivant un contrat avec notre partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée par RWE. Pour un parc de 35 MW, le montant peut aller jusqu'à 700€/an, pendant 5 ans.

Retombées fiscales

Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée en décembre 2024 sur la base des dispositions fiscales de 2024 pour 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 7MW ou de 35 MW :

Collectivités	Retombées fiscales 5 éolienne de 7 MW
Commune de Vallan	83 800 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	168 800 €
Département de l'Yonne	87 800 €

Quelles mesures à Vallan?

Voici une liste de propositions de mesures en lien avec le projet, bénéficiant au territoire. Ces mesures prennent en compte les impacts et visent à les réduire ou à les compenser.



**Enfouissement des
lignes électriques**



**Implantation d'un
système de détection
à vifaune**



**Subventions de
travaux de rénovation
des chemins
communaux**



**Subventions pour les
riverains de travaux ou
achats en lien avec les
économies d'énergie ou
les énergies renouvelables**



**Plantation des haies sur
les zones de travaux**

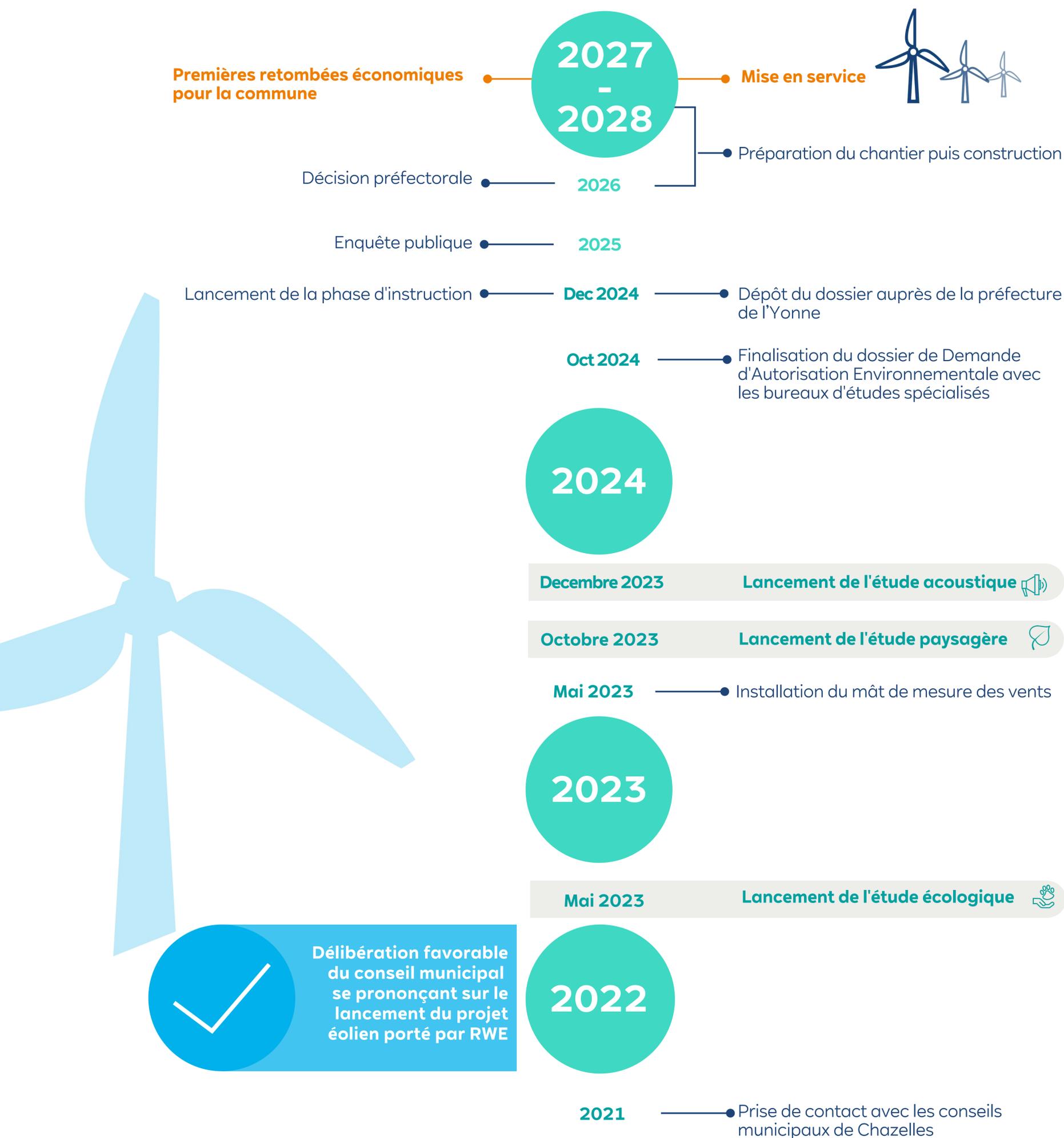


**Financement participatif
(Campagne 2024)**



**Bourse aux arbres pour
les maisons à proximité
des éoliennes**

Les acteurs et les étapes du projet



État, Administrations,
Collectivités locales

RWE Renouvelables
France